

**Votre référent :** Emmanuelle NITOT

**Adresse :** Avenue Georges Pompidou, 30700 Uzès

**Tél :** 04.66.01.29.42

**Email :** uzes@apef.fr

**Site web :** www.apef.fr

**Structure déclarée :** SAP499373421

**Structure agréée:** SAP499373421

**Structure autorisée :** SAP499373421

**Horaires d'ouverture :**

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Astreinte téléphonique en dehors des heures d'ouverture

**Transports**

Accès PMR : Oui

### Autorités de tutelle :

**DDETS :** 174 rue Antoine Blondin ZAC Esplanade Sud, 30908 NIMES, France

**ARS :** 6 Rue du Mail - 30900 NIMES

**CD :** 3 rue Guillemette - 30000 NIMES

### Zone d'intervention :

Aigaliers, Argilliers, Arpaillargues-et-Aureillac, Aubussargues, Baron, Blauzac, Bourdic, Brignon, Brouzet-les-alès, CastelnauValence, Castillon-du-Gard, Collias, Collorgues, Cruviers-Lascours, Deaux, Dions, Euzet, Flaux, Foissac, Fournès, GarriguesSainte-Eulalie, La Calmette, La Capelle-et-Masmolène, La Rouvière, Martignargues, Montaren-et-Saint-Médiers, Monteils, Montignargues, Moussac, Ners, Pouzilhac, Remoulins, Saint-Césaire-de-Gauzignan, Saint-Chaptes, Saint-Dézéry, Sainte-Anastasie, Saint-Étienne-de-l'Olm, Saint-Geniès-de-Malgoirès, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, Saint-Hippolyte-de-Caton, SaintHippolyte-de-Montaigu, Saint-Jean-de-Ceyrargues, Saint-Just-et-Vacquières, Saint-Maurice-de-Cazevieille, Saint-Maximin, Saint-Quentin-la-Poterie, Saint-Siffret, Saint-Victor-des-Oules, Sanilhac-Sagriès, Sauzet, Serviers-et-Labaume, Seynes, Uzès, Vallabrix, Valliguières, Vers-Pont-du-Gard, Vézénobres

### Liste des partenariats et conventionnements :

Conseil Départemental, CARSAT, CNRACL, MSA, Caisses de retraites diverses, CPAM, La Ligue Contre le Cancer, Inter Mutuelle Assistance, Vyv Ecoute et Solution (RMA), MUTUAIDE, Europe Assistance France, VIAVITA, AXA, Mondial Assistance, FOR ME et mutuelles diverses, DOMISERVE, DHOMPLUS, Indépendance Royale.

### Informations complémentaires

- ✓ L'agence remet **gratuitement un devis personnalisé** au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100€ TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.
- ✓ Le présent document ne peut être remis qu'avec le livret d'accueil et ses annexes.
- ✓ Le client peut bénéficier d'un **crédit d'impôt** de 50% des sommes engagées, hors paiement en espèces, selon la législation en vigueur. Article 199 sexdecies du Code Général des Impôts.
- ✓ Pour un accompagnement dans l'**exercice de vos droits**, vous pouvez contacter la liste des personnes qualifiées, par arrêté départemental, qui vous est remise par l'agence.
- ✓ Si vous êtes témoin ou victime d'une **maltraitance** à l'encontre d'une personne vulnérable, contacter le numéro d'urgence national 3977 (personnes âgées et handicapées) - 3919 (femmes victimes de violences) - 119 (enfants). Plus d'informations dans le livret d'accueil client.

TARIFS APPLICABLES AU 1er janvier 2026

# “ TARIFS GÉNÉRIQUES MODE PRESTATAIRE \* ”

## APEF UZES

TARIFS HORAIRES			
	HT	TTC	TTC après crédit d'impôt**
<b>MÉNAGE REPASSAGE</b>			
Détente	29,09 €	32,00 €	16,00 €
Bien-être	30,00 €	33,00 €	16,50 €
Evasion	31,82 €	35,00 €	17,50 €
Ponctuel	36,36 €	40,00 €	20,00 €
<b>AIDE A DOMICILE</b>			
Aide + Accompagnements	30,00 €	33,00 €	16,50 €
Aide + Accompagnements ponctuel	36,36 €	40,00 €	20,00 €
<b>GARDE D'ENFANTS</b>			
Garde d'enfants - 3 ans & - 18 ans en situation de handicap	30,00 €	33,00 €	16,50 €
Garde d'enfants + 3 ans	30,00 €	33,00 €	16,50 €
Garde ponctuelle / partagée (2 foyers)	30,00 €	33,00 €	16,50 €
<b>BRICOLAGE</b>			
Ponctuel	54,55 €	60,00 €	30,00 €
<b>JARDINAGE</b>			
Régulier	50,00 €	60,00 €	30,00 €
Ponctuel	50,00 €	60,00 €	30,00 €

Autres prestations :

TTC	HT	Téléassistance partenariat EA (à partir de)	TTC	HT
			29,90 €	24,92 €

(\*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.

Le détail des formules est joint en annexe. (\*\*) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

(\*\*\*) Pour personnes dépendantes. Les frais annexes hors frais kilométriques ne s'appliquent pas aux prestations d'assistance et financées.

Frais de gestion administrative mensuels : 23,00 € TTC (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,20 € TTC/km (Taux de TVA associé à la prestation)

Frais réduits de gestion administrative mensuels (moins de 6h par mois, prestation régulière) : 15€ TTC (taux de TVC associé à la prestation).



**TARIFS ASSISTANCE ET FINANÇÉS**  
**“ MODE PRESTATAIRE \***   
**APEF UZES**

TARIFS HORAIRES				
	HT	TTC	TTC Après crédit d'impôt **	
<b>CONSEIL DÉPARTEMENTAL</b>				
<b>APA ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE</b>	<p>Allocation attribuée par le Conseil Départemental à une personne âgée en perte d'autonomie. Objectif : prendre en charge tout ou partie de services d'aide à domicile.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Avoir 60 ans et plus</li> <li>✓ Rencontrer des problèmes liés à la perte d'autonomie pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.</li> <li>✓ Résider régulièrement en France</li> </ul> <p>Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental est égale ou supérieure à 0 %</b> Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) + 7.00 € TTC</p>	30,33 €	32,00 €	50% du reste à charge de votre facture
Tarif APA 25.00 € TTC	Ce tarif s'applique aux bénéficiaires dont la <b>prise en charge du Conseil Départemental</b> Il comprend le tarif APA + un reste à charge (% notifié par le Conseil Départemental) .			
<b>PCH PRESTATION DE COMPENSATION DU HANDICAP</b>	<p>Aide financière attribuée par le Conseil Départemental, destinée à couvrir les besoins liés à la perte d'autonomie des personnes handicapées.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Avoir de 20 à 60 ans</li> <li>✓ Avoir des difficultés à réaliser des tâches essentielles de la vie quotidienne ou une difficulté grave pour au moins 2 activités</li> <li>✓ Résider régulièrement en France</li> </ul> <p>Ce tarif comprend le tarif PCH du Conseil Départemental + 7.00 € TTC</p>	30,33 €	32,00 €	50% du reste à charge de votre facture
Tarif PCH 25.00 € TTC				

<b>ASSISTANCE HORS PRISE EN CHARGE</b>			
Assistance aux personnes âgées	32,23 €	34,00 €	17,00 €
Assistance aux personnes en situation de handicap	32,23 €	34,00 €	17,00 €

<b>CAISSES DE RETRAITE</b>			
CARSAT - Caisse retraite d'assurance et de la santé au travail	28,18 €	31,00 €	
CNRACL - Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales	28,18 €	31,00 €	
CNAV - Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse	28,18 €	31,00 €	
MSA - Mutuelle sociale agricole	28,18 €	31,00 €	50% du reste à charge de votre facture

(\*) Nos prestations sont majorées de 25 % les heures de nuit (22H - 7H), les dimanches et jours fériés et de 100% les 1er Mai et 25 Décembre.

Le détail des prestations, des formules et des aides (les aides et montants sont attribuées par les organismes financeur et ne dépendent pas d'APEF) sont précisées dans le livret d'accueil.

(\*\*) Nos prestations donnent droit au crédit d'impôt selon les modalités de l'article 199. sexdecies du code des impôts.

Frais kilométriques dans le cadre des prestations : 1,20 € TTC/ km (Taux de TVA associé à la prestation)

Les tarifs financés par les caisses des régimes : CARSAT / CNRACL / CNAV CPAM comprennent le % du client du tarif CNAV 27,10 € TTC notifié par la caisse + un reste à charge de 3,90 € TTC.

Le tarif MSA comprend le % client du tarif CNAV 27,10 € TTC notifié par la caisse (+ 3.90€ TTC financés en totalité par la MSA).



# DETAIL DES FORMULES APEF

Ménage / Repassage *	Détente	Bien-être	Evasion	Aide et Assistance à domicile	Aide *	Assistance **
<b>MENAGE</b>						
Dépoussiérer, aspirer, balayer et laver les sols	X	X	X	ENTRETIEN DU LOGEMENT		
Nettoyer le plan de travail, l'évier et laver la vaisselle	X	X	X	Nettoyer les sols et faire les poussières	X	X
Nettoyer et désinfecter les points d'eau (lavabo, sanitaires, baignoire, douche)	X	X	X	Nettoyer les sanitaires et les points d'eau	X	X
Remplir, programmer et vider le lave-vaisselle	X	X	X	Nettoyer les pièces de vie (cuisine, chambres, sanitaires, ....)	X	X
Nettoyer les extérieurs des placards et appareils ménagers		X	X	Faire les lits et changer les draps	X	X
Faire les lits		X	X	Ranger et organiser les pièces	X	X
Nettoyer l'intérieur et le dessus des placards et appareils ménagers			X	<b>GESTION DU LINGE</b>		
Entretenir les matériaux nobles (parquet, cuivre, cuir, argenteries, ...)			X	Trier, laver, étendre, plier, repasser les vêtements et le linge de maison	X	X
Cirer et ranger les chaussures			X	Effectuer des travaux simples de couture	X	X
<b>REPASSAGE</b>						
Repasser et ranger les vêtements		X	X	Accompagner dans la gestion du linge (achats, tri, etc)	X	X
Repasser et ranger les matières délicates		X	X	<b>GESTION DES REPAS ET COURSES</b>		
Repasser et ranger le linge de maison		X	X	Organiser les repas (mettre la table, servir et débarasser, ...)	X	X
<b>ENTRETIEN DU LINGE</b>				Préparer un repas simple ou adapté (selon les besoins)	X	X
Trier, étendre, plier le linge		X	X	Réaliser les courses (en autonomie ou à partir d'une liste)	X	X
Programmer le lave linge et le sèche linge		X	X	Ranger et conditionner les produits achetés	X	X
Laver à la main, détacher, repasser des matières délicates			X	Assister la prise des repas		X
Assurer la rotation du linge (serviettes de bain, de toilette) et changer les draps			X	<b>ENTRETIEN CADRE DE VIE</b>		
Entretenir la literie, les voilages et rideaux			X	Nettoyer les fenêtres et les vitres	X	X
Apporter et récupérer au pressing			X	Entretenir les plantes de balcon, terrasses et jardinières	X	X
Effectuer des travaux simples de couture			X	Vider et sortir les poubelles	X	X
<b>GESTION DES COURSES</b>				Maintenir une vigilance au domicile	X	X
Réceptionner la livraison de courses à domicile		X	X	Soins et promenades d'animaux de compagnie ***	X	X
Ranger et conditionner les produits achetés		X	X	<b>ACTIVITES ET SORTIES</b>		
Réaliser des courses à partir d'une liste ou en autonomie			X	Accompagner à des balades, courses, rdv médicaux, etc.	X	X
<b>PREPARATION DES REPAS</b>				Aider aux tâches administratives	X	X
Préparer des repas simples		X	X	Réaliser des jeux, des temps de discussions, etc	X	X
Gérer les repas de la semaine en autonomie			X	<b>HYGIENE, CONFORT ET DEPLACEMENTS</b>		
<b>ENTRETIEN DU CADRE DE VIE</b>						
Vider, sortir et rentrer les poubelles	X	X	X	Aider à la petite toilette (lavage mains, dents, visage)		X
Entretenir les plantes		X	X	Aider à la toilette et aux changes		X
Nettoyer les fenêtres et vitres		X	X	Aider à l'habillage et au déshabillage		X
Entretenir la terrasse et le mobilier de jardin			X	Aider aux transferts (lever, coucher, déplacements)		X
Maintenir une vigilance au domicile (fermer, ouvrir les volets, ramasser le courrier)			X	Aider à la mobilité au domicile et à l'extérieur		X

\* Pour les prestations ponctuelles, toutes les tâches peuvent être réalisées dans le respect de la fiche mission définie.

\* Prestations relevant de la déclaration en mode prestataire.

\*\* Prestations relevant de l'autorisation en mode prestataire pour les personnes âgées, en situation de handicap ou atteintes de pathologies chroniques.

\*\*\* Service relevant de la déclaration en mode prestataire et réservé uniquement aux personnes dépendantes.

## Garde d'enfants \*

Enfants de + 3 et de - 3 ans **	Enfants - 18 ans en situation de handicap ***	Garde partagée ****
---------------------------------	---	---------------------

DEPLACEMENTS / ACCOMPAGNEMENTS				Jardinage / Bricolage
Amener et aller chercher à l'école, à la garderie	X	X	X	La tonte
Amener et aller chercher aux activités extra-scolaires	X	X	X	Le désherbage
Amener et aller chercher à la crèche	X	X	X	Le ramassage des feuilles
COURSES / REPAS				Le débroussaillage
Réaliser des petites courses pour les repas de l'enfant	X	X	X	La plantation de petits végétaux
Préparer et aider à la prise des repas	X		X	La taille des haies, arbustes et arbres
SOMMEIL				L'enlèvement des déchets occasionnés par la prestation
Organiser les réveils et les couchers	X		X	Le déneigement des abords immédiats du domicile
Organiser les siestes	X		X	L'entretien des massifs (bêchage, binage et griffage ...)
SOINS D'HYGIENE ET DE CONFORT				Petit arrachage manuel et évacuation des végétaux
Accompagner à la propreté	X		X	L'entretien régulier des allées et des terrasses
Accompagner au bain, à la douche	X		X	Le traitement des arbres et des arbustes
Accompagner dans la petite toilette	X		X	L'application d'engrais et/ou d'amendements
Aider à l'habillage et au déshabillage	X		X	L'arrosage manuel des végétaux,
Gérer les changes	X		X	La petite maintenance régulière du mobilier de jardins et accessoires, ...
Garder les enfants malades	X	X	X	L'entretien des plantes de balcons, terrasses et jardinières
DEVELOPPEMENT / APPRENTISSAGE				LE POTAGER
Proposer des activités d'expression, de construction, des activités ludo-éducatives et des	X	X	X	La cueillette des fruits et légumes à des fins de consommation personnelle
Aider aux devoirs	X	X	X	LE BRICOLAGE
ENTRETIEN DU CADRE DE VIE DE L'ENFANT				Démonter, monter des meubles simples
Nettoyer et ranger les espaces de vie de l'enfant	X	X	X	Poser des étagères ou des tringles à rideaux
Nettoyer le matériel, les jeux et jouets de l'enfant	X	X	X	Fixer un porte manteau, un abat jour, d'un cadre
Nettoyer et ranger le linge de l'enfant	X	X	X	Resserrer une poignée de porte, remettre une latte de sommier, etc

\* 3 enfants maximum par intervention

\*\* Formule relevant du régime de la déclaration pour les enfants de + 3 ans et de l'agrément pour les enfants de - 3 ans pour la garde et l'accompagnement d'enfants.

\*\*\* Formule relevant du régime de l'agrément en mode prestataire pour les enfants de - 18 ans en situation de handicap. Sont exclus les actes d'assistance de la vie quotidienne.

\*\*\*\* Formule couvrant la garde d'enfants de 2, voir 3 familles alternativement au domicile de l'une et de l'autre.

V14 - 112025 - Annexe de la fiche tarifs de l'agence

La taille des fruitiers, des rosiers et des plantes grimpantes dans le respect du décret du 1 <sup>er</sup> septembre 2004 n°2004-924 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à la disposition pour des travaux temporaires en hauteur.
<b>Attention :</b> La taille ou l'élagage d'arbustes ne peuvent être considérés comme travaux de petit jardinage que dans la mesure où il s'agit d' <b>entretien courant effectué à hauteur d'homme</b> , ne nécessitant pas le déplacement de l'intervenant dans l'arbre et le matériel adéquat (cordes et harnais, évacuation par camion).
Petites retouches de joints de silicone dans la salle de bain (sans démontage)
Installer des équipements de sécurité (capteur, détecteurs de fumée, )